



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

Madame Bety WAKNINE

Directrice générale

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Réf. DU : 15/PFD/642903 (corr. : Benjamin-Nathanian Lemmens, Guido Beelen)

Réf. CRMS : AA/JMB/SBK20327_642_Reyers_52

Bruxelles, le

Annexe : 1 dossier

Objet : SCHAERBEEK. Boulevard Reyers, 52 – Siège de la RTBF

Demande de permis portant sur la démolition partielle des bâtiments, la construction du nouveau siège de la RTBF et l'aménagement d'un parking provisoire pour la durée du chantier – plans amendés suite à l'étude d'incidences ▪ **Avis de la CRMS**

Madame la Directrice générale,

En réponse à votre courrier du 12/08/2019, nous vous communiquons ***l'avis favorable*** formulé par notre Assemblée en sa séance du 21/08/2019.

Étendue de la protection

La demande de permis vise l'implantation du nouveau siège de la RTBF, à proximité directe de l'Enclos des Fusillés classé comme site par arrêté du 12/01/1983.

Historique de la demande

Le développement du site Reyers est lié au Schéma directeur de la zone-levier RTBF-VRT, approuvé par le GRBC en 2010, et se décline selon deux masterplans : le premier « Mediapark » où se situe l'Enclos des Fusillés, et un second relatif à la transformation de l'arrivée de l'E40 en *parkway*.

A cet égard, la CRMS avait insisté dès 2013 pour que l'Enclos des Fusillés soit adéquatement intégré dans le parc central appelé à structurer le site, tout en préservant la quiétude des lieux. Elle évoquait aussi la nécessité d'articuler le projet global avec la Grande Ceinture et les quartiers limitrophes. Une présentation du masterplan « Mediapark » en 2017 permettait de constater la prise en compte des remarques sur l'Enclos.

L'implantation du nouveau siège de la RTBF n'est pas modifiée. Il se présente sous la forme d'un parallélépipède à façades vitrées, légèrement concaves. La construction du complexe implique au préalable la démolition partielle des installations existantes (partagées avec la VRT) et l'aménagement d'un parking provisoire à l'Est du site Reyers.

Comme le projet ne porte pas atteinte au site protégé de l'Enclos des Fusillés, la CRMS ne s'y était pas opposée.

La CRMS s'est déjà exprimée plusieurs fois sur le projet de réaménagement du site Reyers, et d'un nouveau siège de la RTBF en particulier :



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

- Sur le projet de Plan d'Aménagement Directeur (PAD) « Mediapark » en sa séance du 13/03/2019 (AA/JMB/SBK40036_635_PAD_Mediapark);
- Sur le projet de cahier des charges de l'étude d'incidences pour le réaménagement complet du boulevard Auguste Reyers suite à la démolition du viaduc en sa séance du 30/05/2018 (AA/KD/SBK40031/s.622);
- Sur la construction du nouveau siège de la RTBF et l'aménagement d'un parking provisoire pour la durée du chantier en sa séance du 21/02/2018 (AA/AH/SBK-2.3127/s.617);
- Sur le réaménagement du site de l'Enclos des Fusillés en sa séance du 24/06/2015 (AVL/KD/SBK-3.5/s.572);
- Sur la démolition du viaduc Reyers et l'abattage de 170 arbres en sa séance du 14/01/2015 (AVL/AH/SBK-4.31/s.564).



L'Enclos des Fusillés © BUP-DPC (extrait de l'Inventaire)

Analyse de la demande

La présente demande concerne quelques amendements suite à la réalisation de l'étude d'incidences clôturée le 3/06/2019 et l'introduction de plans modificatifs (article 177/1 du COBAT) en date du 6/06/2019. La note explicative ainsi que le tableau récapitulatif des recommandations de l'étude d'incidences précisent en détail les amendements demandés.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

L'amendement qui concerne principalement la CRMS est composé de la modification (traitement et implantation) du mur mitoyen situé entre le site du projet et les immeubles de la rue Colonel Bourg, suite aux relevés complémentaires réalisés par un géomètre.

Avis

Après analyse et vérification, le projet modifié semble n'avoir aucun impact sur le site classé de l'Enclos des Fusillés. La CRMS n'a dès lors aucune remarque à émettre.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à BUP-DU : M Benjamin-Nathanian Lemmens et Guido Beelen